



HABITAT

## Conditions particulières photovoltaïque

05.2023 - V2- TORT

### 1. Options d'installation

- △ Avec IRIS Home ou PPE, l'application vous offrira le pilotage, la prédiction, le choix des priorités et l'optimisation de votre installation PV
- △ Cette option est soumise à une offre particulière disponible sur demande aux Services Energétiques

### 2. Modalités de l'offre

2.1. Nos prestations comprennent :

- △ Les déplacements, téléphones et interventions sur site ;
- △ L'étude, la documentation technique, les demandes d'autorisation d'installer ;
- △ L'installation et la mise en service ;
- △ Le contrôle de réception (rapport de sécurité) ;

2.2. Les prestations suivantes ne sont pas comprises dans l'offre :

- △ Sous-couverture selon SIA, lattage selon plan, ferblanterie ;
- △ Barre à neige et échafaudage sauf si cela est mentionné dans l'offre ;
- △ Tout frais relatif à des modifications de l'introduction électrique si elle s'avère insuffisante à supporter la charge supplémentaire due à la centrale photovoltaïque ;
- △ Déblaiement de la neige sur les toits ou installations PV ;

### 3. Prix et conditions de paiement

3.1. Toute autre prestation que celle énumérée ci-dessus sera facturée selon les tarifs en vigueur. Les exécutions non prévues, demandées par le client et entraînant une augmentation des coûts, seront facturées avec les plus-values correspondantes.

3.2. Les modalités de paiement sont les suivantes :

- △ 60% à la commande (acompte)
- △ 40% à la mise en service

ALTIS Groupe SA  
Place de Curala 5  
1934 Le Châble VS  
Tél. +41 27 777 10 01  
www.altis.swiss

Valais Excellence certifié  
ISO 14001 : 2015 certifié  
ISO 9001 : 2015 certifié  
ISO 45001 : 2018 certifié  
ISO 55001 : 2014 certifié

## 4. Autres informations

- 4.1. Le dimensionnement de l'installation solaire est établi sur la base de plans transmis par le client au début du projet. ALTIS se décharge de toute responsabilité en cas de dimensions erronées pour cause de cotations ne correspondant pas à la réalité et impliquant une modification de projet.
- 4.2. Il est de la responsabilité du client de s'assurer que son toit supporte la charge supplémentaire nécessaire à tous les éléments de la centrale PV.
- 4.3. La simulation annexée est basée sur des paramètres théoriques. Les estimations ont été calculées de manière prudente et aussi juste que possible.  
Cependant, ALTIS ne pourra en aucun cas être tenue responsable de la non-obtention des résultats présentés dans ce dossier. Cela concerne en particulier les conditions météorologiques, les tarifs de rachat de l'électricité, le taux d'autoconsommation, les subventions et les déductions fiscales.

## 5. Garantie

- 5.1. ALTIS Groupe SA cède toutes les garanties fabricants au client. La garantie sur travaux est de 2 ans, la garantie légale de 5 ans pour les défauts cachés restant applicable au demeurant.
- 

